COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN

<u>Président</u>: Patrick PRUNIER Port. 07.71.11.47.06 Email : prunierp@neuf.fr

Vice-Président: Gilbert TRAVERT Port. 06.66.67.62.21 Email: travertgilbert@orange.fr

Membres:

Philippe DRUMARE Port. 06.10.87.75.69 Email: philippe.drumare@orange.fr

Dominique JARDIN Port. 06.37.97.70.63 Email : dominiquejardin031@gmail.com

Romain LANGLIN Port. 06.73.05.59.22 Email: romain.langlin@hotmail.fr

Philippe LECONTE Port. 06.17.47.52.38 Email: philippe.leconte16@orange.fr

Philippe LEDUCQ Port. 06.09.69.56.39 Email: philippeleducq@orange.fr

Vincent LEGRAND Port. 06.80.36.01.08 Email: vincent.leg11@gmail.com

Thierry MUNDT Port. 06.40.18.71.58 Email: thierry.mundt@orange.fr

Samuel RENARD Port. 06.11.64.08.88 Email: samuelrenard@sfr.fr

RÈGLEMENT 2024

Une endurance tout terrain est une activité en terrain varié qui a lieu sur circuit fermé présentant des dénivellations, des variations de pente, des changements de direction, des obstacles et qui a pour but de mettre en valeur l'endurance des pilotes, ainsi que la résistance des machines (définition de la discipline Endurance des Règles Techniques et de Sécurité F.F.M).

Toute personne qui organise ou prend part à une endurance du championnat de Normandie est censée connaître le présent règlement. Aucune close du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement ainsi qu'aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline endurance tout terrain. Pour tous les manquements ou précisions se reporter au règlement de la Coupe de France d'endurance de l'année en cours ou aux R.T.S.

ART.1

Le championnat de Normandie d'endurance TT 2024 est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence nationale compétition (NCO) délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie et **devront être âgés de 15 ans révolus à la date de l'épreuv**e. La cylindrée minimale admise pour les motos est de 100cc.

- 1 Les titres de champion et vice-champion de Normandie seront décernés aux deux premiers pilotes et/ou équipages du classement scratch. Les vainqueurs des Classes 125 2 Temps et Open ainsi que du Trophée Solo seront récompensés.
- 2 Les équipages devront être composés soit de deux pilotes 125cc 2T (équipage composé de deux motos à moteur 2 temps dont les cylindrées sont comprises entre 100 et 125 cm3), soit de deux pilotes Open (équipage composé de deux motos dont au moins l'une des deux ne répond pas à la définition de la classe 125 deux temps telle que décrite précédemment).
- 3 Les épreuves se disputent par équipage, mais le classement des pilotes est individuel.
- 4 La composition des équipages peut varier à chaque épreuve.
- 5 Les résultats des équipages comprenant au moins un pilote titulaire d'une licence Inter enduro et de trial ainsi que les inters cross et vitesse ne sont pas pris en compte pour le championnat, même si l'autre pilote est titulaire d'une licence NCO délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie celui-ci ne marguera pas de points au championnat de Normandie.
- 6 Les pilotes titulaires d'une licence "une manifestation" peuvent participer aux épreuves mais ne marquent aucun point en championnat, pour les équipages composés d'un pilote avec une licence « une manifestation » l'autre pilote ne marque pas de points au championnat même s'il est titulaire d'une licence NCO délivrée par un club affilié à la Lique Motocycliste de Normandie.
- 7 Pour les équipages dont un des pilotes ne serait pas titulaire d'une licence délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie le résultat ne sera pas pris en compte pour le championnat y compris pour l'autre

pilote, même s'il est titulaire d'une licence NCO délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie.

ART. 1bis

Un Trophée d'endurance solo est reconduit pour l'année 2024, la durée de la course est de 3 heures. Le pilote devra s'inscrire dans cette catégorie pour marquer les points. Les pilotes solos partiront entre une minute ou deux minutes après le départ des derniers équipages. Le départ s'effectuera moteur arrêté.

Le premier numéro attribué à un pilote solo devra obligatoirement débuter au numéro 200 puis s'échelonnera pour les autres pilotes solos aux nombres suivants (201, 202, 203.....).

Engagements Solos limités à 40 pilotes.

ART1 ter

Un Trophée féminin est maintenu. La durée sera de quatre ou cinq heures (à l'appréciation de l'organisateur). Les deux pilotes féminines seront licenciées dans un club de la LMN.

ART.2 INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

Il n'y a pas d'inscription préalable.

Les résultats des courses ainsi que le classement provisoire du championnat pourront être consultés sur le site de le Ligue : WWW.LMN-FFM.ORG.

ART. 3 ÉPREUVES

En cas de concomitance de date, tout pilote participant à une épreuve au minimum du Championnat de France qui aurait lieu à la même date qu'une épreuve d'endurance TT en Normandie se verra crédité en fin d'année, pour les épreuves du championnat de Normandie auxquelles il aurait été dans l'impossibilité de participer, la moyenne (arrondie à l'unité supérieure) des points acquis sur les épreuves du championnat de Normandie dont il aura pris le départ.

3.1 Pour les équipages l'épreuve d'une durée de quatre ou cinq heures (à l'appréciation de l'organisateur) se dispute avec une ou deux motos.

Pour les pilotes engagés en Trophée solo l'épreuve d'une durée de trois heures se dispute avec une moto.

3.2 Il est interdit pour un pilote de présenter une deuxième moto au contrôle technique. Pendant l'épreuve chaque pilote ne pourra utiliser que la moto qu'il aura présentée au contrôle technique ou la moto présentée au contrôle technique par l'autre pilote faisant partie de son équipage.

Les épreuves retenues pour le championnat sont les suivantes :

Nota: (Pour valider un championnat il faut un minimum de deux épreuves.)

LIGNEROLLES (61190) à côté de Mortagne	03/11/2024	TC CORBON

Les clubs peuvent inscrire une épreuve de championnat en cours d'année, sous réserve d'en faire la demande trois mois avant auprès de la commission.

Un minimum de 2 semaines séparera cette épreuve d'une autre épreuve déjà inscrite.

3.3 Engagement à chaque épreuve :

- -Les engagements sont ouverts sur le site: <u>Ligue Motocycliste de Normandie Site officiel (Imn-ffm.org</u> 75 jours avant la date de l'épreuve.
- -Le pilote doit s'engager à l'épreuve sur le site de la LMN.
- -la fin des inscriptions se fera jusqu'au mardi minuit avant la date de l'épreuve.

Montant des engagements par équipage : 100€ location du transpondeur incluse.

Montant de l'engagement solo : 60€ location du transpondeur incluse.

4€ seront retournés à la LMN pour tous les équipages ayant participé à l'épreuve, 2€ seront retournés à la LMN pour tous les pilotes solos ayant participé à l'épreuve.

3.4 Contrôles administratifs

Il est nécessaire d'ouvrir de 16h00 à 19h00 (minimum) des contrôles administratifs la veille de l'épreuve en complément des contrôles prévus le matin avant l'épreuve. Les contrôles administratifs seront fermés ½ heure avant le départ.

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

1 La confirmation d'engagement

Rappel: la délivrance d'une licence "une manifestation" est subordonnée à la présentation d'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique du sport motocyclisme, de moins d'un an au jour de l'épreuve. La licence "une manifestation" doit être prise obligatoirement sur le site de la FFM et valider par la FFM Aucune licence "une manifestation" ne sera prise en considération la veille ou le jour de l'épreuve si elle n'est pas validée par la FFM.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à ces obligations administratives se verra refuser le départ.

A l'issue du contrôle administratif un bracelet sera fixé par l'organisateur au poignet des pilotes.

3.5 Contrôles techniques

Il est nécessaire d'ouvrir de 16h00 à 19h00 (minimum) des contrôles techniques la veille de l'épreuve en complément des contrôles prévus le matin avant l'épreuve. Les contrôles techniques seront fermés ½ heure avant le départ.

Les pilotes doivent présenter :

Leur moto équipée du transpondeur Leur casque homologué Dorsale homologué

Le niveau sonore est limité à 112 dB suivant la méthode 2m/max. La moto doit être munie obligatoirement de trois plaques sur lesquelles seront collés les numéros de dimensions réglementaires. Les pilotes sont seuls responsables de la lisibilité de leurs numéros.

La moto ne doit pas comporter de parties saillantes susceptibles de blesser par coupure, perforation ou poinçonnement (leviers, tige de frein arrière : 20 mm maxi et muni d'une protection, embout de pot d'échappement ...)

La barre de guidon (ou les pontets de guidon en l'absence de barre) doit être munie d'une mousse de protection.

Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.

La béquille doit être démontée

Pour la catégorie « Solo », deux passages au stand obligatoires (sanction non-respect : 1 tour de pénalité)

A l'issue du contrôle technique le cadre est marqué par une touche de peinture ou plombé.

Les pilotes sont tenus d'enlever les marques précédentes.

Le casque doit être d'un modèle homologué (les mentonnières amovibles sont interdites). Il doit être en bon état et propre (absence de fissures apparentes, garnissage intérieur et système de fixation non détérioré).

Tout pilote dont la machine ou l'équipement ne satisferait pas à ces obligations techniques et de sécurité se verra refuser le départ.

Le port de la protection dorsale et pectorale homologuée est obligatoire.

3.6 Parcours

D'une largeur minimum de 5 mètres dans la majeure partie du parcours, il ne doit pas comporter d'obstacles infranchissables par les pilotes les moins expérimentés admis à participer.

3.7 Essais

Les essais libres sont ouverts aux machines ayant été acceptées au contrôle technique.

Chaque pilote de l'équipage ainsi que les pilotes solos doivent pouvoir faire au minimum 1 tour de circuit dans les temps impartis par la direction de course. Dans le cas contraire, il pourra partir de la dernière position.

Un temps libre de 15 mn doit séparer la fin des essais du début de la course.

Le tour de reconnaissance sera effectué derrière des marshalls et/ou un quad de sécurité qu'il sera interdit de dépasser

Départ

Les pilotes doivent se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure du départ.

Les motos seront disposées moteur arrêté en épi d'un côté de la piste dans l'ordre croissant des numéros, les pilotes se positionnant de l'autre côté. Les pilotes devront avoir un genou à terre.

Les pilotes arrivant moins de cinq minutes avant l'heure de départ partiront en fin de ligne.

Le départ est donné au baisser du drapeau national.

Le démarrage à la poussette n'est autorisé qu'après le signal du directeur de course (drapeau vert).

3.9 Course

Les deux motos d'un équipage ne peuvent rouler simultanément. La moto en course doit être équipée du transpondeur. Le drapeau à damier est abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée, à l'issue du temps de course.

Pour être classés, les équipages ou pilotes solo devront avoir effectué au moins la moitié (50%) des tours du premier équipage scratch ou pilote solo et avoir franchi la ligne d'arrivée (drapeau à damiers) dans les 20 minutes suivant l'arrivée du premier.

3.10 Ravitaillement, réparations

Le ravitaillement et les réparations principales ne sont autorisés que dans les stands. Le changement de lunettes et de gants ne pourra s'effectuer que dans les stands.

Ils devront être effectués à l'arrêt.

La soudure est interdite dans les stands.

Seules des réparations de fortune (bougies, chaîne...) sont autorisées sur le bord de la piste.

Aucun carburant ne peut être transporté à pied par le pilote ou sur sa moto autrement que dans le réservoir.

En cas de panne sur le circuit le pilote pourra retourner à son stand à pied sans sa machine, une pénalité de 1 tour sera appliquée, si le pilote décide de pousser sa moto jusqu'à son stand sans suivre le tracé de la piste une pénalité de 1 tour sera appliquée.

Il est interdit aux pilotes et aux accompagnateurs de fumer dans les stands de ravitaillement sous peine d'exclusion de l'équipage ou du pilote solo.

Chaque stand de ravitaillement devra obligatoirement être muni d'un extincteur (en cours de validité) de 6 kg minimum à poudre polyvalente A/B/C/

3.11 Règlement environnemental

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental dont les dimensions minimales sont de 160x100 cm. Il devra être en matière absorbante (capacité d'absorption 1 litre minimum) et ne laisser passer aucun liquide. Il faut :

- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôts des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquide de refroidissement de freins, etc.
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes les dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
- Le règlement particulier devra préciser que chaque pilote s'engage à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de l'épreuve.
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que « des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les ou ne piétinez pas les cultures etc.
- Les écrans jetables (Tear Off) sont interdits.

3.12 Parc fermé en fin d'épreuve

Les motos des cinq premiers équipages classés seront placées en parc fermé ainsi que les motos des cinq premiers pilotes solos.

3.13 Classement de l'épreuve

Il sera effectué un classement scratch pour le championnat ainsi qu'un classement pour chaque classe (125 2T et Open) et le Trophée Solo.

3.14 Réclamations

Elles devront être déposées par écrit auprès du Directeur de course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats, le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €, celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée

Lorsque la réclamation entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution supplémentaire de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ART.4 CLASSEMENT AU CHAMPIONNAT

Le classement des pilotes est individuel. Il est effectué sur la totalité des épreuves courues.

En cas de force majeure (intempéries, accident grave ...) dans l'éventualité où l'épreuve se trouverait arrêtée, la totalité des points serait attribuée aux pilotes si au moins la moitié du temps prévu de leur épreuve est pris en compte dans leur classement, dans le cas contraire la moitié des points sera attribuée.

En cas d'ex-aequo dans un classement, les concurrents seront départagés en tenant compte du plus grand nombre de meilleures places (d'abord prendre les premières places, puis en cas d'égalité ou d'absence de premières places pour les pilotes prendre les deuxièmes places, puis en cas d'égalité ou d'absence de deuxièmes places pour les pilotes prendre les troisièmes places et ainsi de suite si nécessaire). Si en utilisant toutes les places l'ex-aequo subsiste, le classement de la dernière épreuve courue sera prépondérant. En cas de concomitance de dates prévue

par l'article 3 du présent règlement, c'est les points attribués à l'épreuve du championnat de Normandie qui serviront de référence à la comparaison des places.

4.1

A l'issue de chaque épreuve, les vingt premiers équipages du classement scratch marqueront les points suivants : 30-25-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

Les quinze premiers des classes (125 2T et Open) et du Trophée Solo marqueront les points suivants : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

ART.5 TITRE ET RECOMPENSES EN FIN DE SAISON

Les titres de champion et vice-champion de Normandie d'endurance 2024 seront décernés aux deux premiers pilotes et/ou équipages du classement scratch du championnat. Les pilotes ou les équipages vainqueurs des Classes 125 2T et Open ainsi que le pilote vainqueur du Trophée Solo seront récompensés.

ART.6 SANCTIONS EPREUVE

RECAPITULATIF DES SANCTIONS VERIFICATIONS TECHNIQUES		
Avant l'épreuve	Refusée au départ	
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1er avertissement : 1 tour	
Utilisation pendant la course d'une moto n'ayant pas été présentée au contrôle technique	2ème avertissement : disqualification Disqualification	
PARC FERME		
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motocycle	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification	
PISTE		
Couper volontairement le circuit balisé	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification	
Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti	1 tour	
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	Disqualification	
Rouler simultanément avec les deux motos d'un même équipage	Disqualification	
DEPART		
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour	
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour	
STANDS		
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération	1ère infraction : avertissement 2ème infraction : 1 tour	
	3ème infraction : disqualification	
Retour au stand du pilote à pied sans sa machine	1 tour	
Retour au stand du pilote en poussant sa machine sans suivre le tracé de la piste	1 tour	
Fumer ou souder dans les stands (pilote ou assistance)	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification	
ASSISTANCE DANS LES STANDS		
Assistance contraire au règlement :	1ère infraction : 1 minute 2ème infraction : 1 tour	
RAVITAILLEMENT		
En dehors de son stand (couloir de décélération, d'accès aux stands ou de panneautage, autre stand que celui du pilote concerné etc)	1ère infraction : 1 tour 2ème infraction : disqualification	
Moteur en marche	Disqualification	
En dehors de la zone de ravitaillement, transport de carburant à pied par un pilote ou son assistance ou transport de carburant par un pilote sur sa moto hors réservoir	Disqualification	
REPARATIONS		
Contraires au règlement	1ère infraction : 1 tour 2ème infraction : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification	
REGLES ENVIRONNEMENTALES et de SÉCURITÉ		
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour	
Non-respect ou mise en danger des organisateurs ou des commissaires	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification	
Absence d'extincteur (en cours de validité) dans le stand de ravitaillement	Sanction prévue par le Code Sportif Nationa pouvant aller jusqu'à la disqualification	
Consommation d'alcool pendant l'épreuve	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification	

RAPPEL : les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs et doivent assurer la garde de leur moto dans le parc coureur.

